

# RATENELLE

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le treize du mois d'avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de RATENELLE, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en mairie de RATENELLE, sous la présidence de Madame Sandrine FARRIS, Maire par intérim.

Membres présents : Mmes BUCHAILLARD Sylvie, FARRIS Sandrine, MM. DAVID Frédéric, LACOSTE Patrick, LAUBLANC Jean-Jacques

Membre(s) excusé(s) ou absent(s) : MM. FIERIMONTE Sébastien, BOULY Laurent

Secrétaire de séance : Mme BUCHAILLARD Sylvie

-----

Les Comptes rendus des réunions du 29 janvier 2021 et du 3 avril 2021 sont approuvés à l'unanimité.

Mme le Maire par intérim rappelle que c'est sur la demande conjointe et expresse de la Sous-Préfecture de Louhans et du Trésorier de Cuisery que les points relatifs au vote du compte administratif, du compte de gestion et à l'affectation du résultat ont dû être réinscrits à l'ordre du jour du conseil municipal.

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

- Mme le Maire par intérim a présenté le compte administratif puis est sortie de la salle et n'a pas pris part au vote.  
- Le conseil municipal, sous la présidence de M. Patrick LACOSTE en tant que membre de la commission finances, a approuvé à l'unanimité (4 voix) le compte administratif 2020 se présentant comme suit :

<u>SECTION de FONCTIONNEMENT</u> :	Dépenses :	279 781.62 €
	Recettes :	363 501.36 €
	Excédent :	83 719.74 €
	Report excédent 2019 :	42 291.85 €
	Total :	126 011.59 €

<u>SECTION d'INVESTISSEMENT</u> :	Dépenses :	72 620.99 €
	Recettes :	237 841.95 €
	Excédent :	165 220.96 €
	Report Déficit 2019 :	- 96 257.22 €
	Total :	68 963.74 €

RESULTAT D'ENSEMBLE :                      **Excédent :     194 975.33 €**

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

- Après présentation du compte de gestion de l'année 2020 établi par M. Raphaël DORME, Receveur Municipal de la Trésorerie de CUISERY, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité ledit compte de gestion qui est conforme au compte administratif 2020.

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2020 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 83 719.74 € auquel s'ajoute le résultat antérieur de 2019 (excédent de 42 291.85 €), le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de 126 011.59 € (soit 83 719.74 € + 42 291.85 €) comme suit :

Excédent total :	126 011.59 €
Besoin de financement de la section d'Investissement (compte 1068) :	19 155,26 €
Report à nouveau (fonctionnement ligne 002) :	106 856,33 €

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021**

- le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021 et a voté, à l'unanimité, le maintien des taux identiques à ceux de 2020, comme suit :

- Taxe Foncière (Bâti) : **11.43 % part communale + 20,08% part départementale = 31.51%**
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 45.85 %

Mme le Maire par intérim précise qu'à partir de l'année 2021, afin de compenser la perte de la taxe d'habitation pour les communes, l'Etat transfère la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (soit 20.08%) aux communes.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

- le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget primitif pour l'année 2021 comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT : Dépenses : 386 583.00 €  
Recettes : 386 583.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : Dépenses : 188 819.00 €  
Recettes : 188 819.00 €

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Mme le Maire par intérim précise avoir contacté la Sous-Préfecture quant aux fonctions du maire par intérim et du conseil restreint et confirme que toutes les décisions ne relevant pas de la gestion courante sont reportées après les élections complémentaires.

-Mme le Maire par intérim va se renseigner sur l'avancement des travaux de vidéo protection et indique que des informations claires seront données aux habitants sur ce sujet afin de répondre à leurs interrogations.

-Une vérification des installations électriques des bâtiments communaux aura lieu le 14 avril 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00.